1-3 LA FILIERE MINIMES « H2024»

A) LES EPREUVES DE LIGUE de ¼ DE FINALE ET DE ½ FINALE

Engagements et pointage

- Pour les épreuves de ligue H2024 :

- Les clubs engagent leurs tireurs en utilisant l'extranet de la FFE aux 6 armes (pas de quotas).

- Pour les épreuves des ¼ de finale (zones), de ½ finale (nationales) et la Fête des Jeunes :

- Les ligues engagent leurs tireurs en utilisant l'extranet de la FFE en fonction des quotas attribués

En cas de force majeure, le CTS aura la possibilité d'inscrire des remplaçants en contactant l'organisateur de l'épreuve concerné, ainsi que le cadre technique de la ligue jusqu'au vendredi précédent l'épreuve avant 15h.

En cas d'absence constatée d'un tireur le jour de l'épreuve, aucun remplacement ne sera effectué.

Arbitrage

Les clubs doivent se référer à la réglementation de l'arbitrage en vigueur et fournir le nombre d'arbitres selon le nombre de tireurs engagés.

Sont autorisés à arbitrer :
- Épreuves de Ligue : les arbitres en formation départementale de plus de 18 ans, les départementaux à partir de « Minimes », les arbitres en formation régionale et de niveau supérieur.
- Pour les épreuves ¼ de finales (zone) et ½ finales (nationale): les arbitres en formation régionale et de niveau supérieur.
- Fête des Jeunes : les arbitres régionaux et de niveau supérieur.

Formules des compétitions

Classement initial des tireurs pour la constitution des poules :

- Epreuves de ligue et de ¼ de finales (zone) : libre
- Epreuves des ½ finales et de la Fête des Jeunes : suivant le classement national actualisé.

Formule:

- Epreuve de Ligue et de du ¼ de finales : libre
- Epreuve nationale et Fête des Jeunes : 1 tour de poules de 7 ou 6 tireurs avec décalage par ligue et par club sans éliminés, puis tableau d'élimination directe.

Nombre de tireurs qualifiés

Epreuves de ligue H2024 : pas de quotas,

Epreuves de ¼ de finale de la FDJ (zone) : se référer au règlement de zone

Epreuve de ½ finale de la FDJ (nationale) au sabre dames : pas de quotas.

Epreuves de ½ finale de la FDJ (nationale) au fleuret hommes et dames, à l'épée hommes et dames et au sabre hommes: Chaque ligue peut engager un certain nombre de tireurs selon les quotas publiés sur le site web de la FFE à la rubrique « Compétitions », à savoir :

- 4 tireurs par ligue ultra marine
- 1 tireur par ligue métropolitaine
- 210 tireurs repartis par quota entre les ligues métropolitaines selon la formule suivante :

$$\frac{\text{effectif de l'épreuve de ligue}}{\text{nombre de participants aux épreuves de ligue en métropole}} \times 210 = \text{quota de ligue}$$

NB : arrondir à l'entier supérieur.

Les ligues qui le souhaitent ont la possibilité de mettre en commun leurs quotas individuels au sein de leur zone pour l'épreuve de ½ finale de la FDJ.

B) FETE DES JEUNES

Horaires et pistes

Un programme est édité chaque année précisant les horaires de début et de fin d'épreuves.

Les poules seront diffusées le jeudi précédent l'épreuve individuelle.

Les tireurs se présenteront directement, sur les pistes correspondant à leurs poules.

Engagements

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés FFE possédant et portant le blason bleu.

Pour les épreuves par équipes, pour pouvoir présenter un tireur n'ayant pas réglementairement la possibilité d'être sélectionné en équipe de France l'équipe doit comporter 4 tireurs.

Les ligues auront à engager leurs tireurs à l'aide du programme des « Engagements en ligne » accessible sur l'extranet de la FFE.

La date de clôture des inscriptions est le mercredi (23h59, heure de Paris), qui précède le jour de l'épreuve.

En cas d'absence constatée d'un tireur le jour de l'épreuve, aucun remplacement ne sera effectué.

Arbitrage

Les ligues auront à fournir deux arbitres à une arme désignée par la CNA. (cf. règlement de l'épreuve).
La FFE convoquera un nombre d'arbitres permettant de compléter cette liste.
La fédération octroie une aide par ligue d'une prise en charge de deux personnes.
Les arbitres devront être de niveau régional et de niveau supérieur.

Nombre de qualifiés et formule des compétitions

Epreuve individuelle

Seront qualifiés pour la Fête des jeunes :

- Les 40 premiers du classement national actualisé (hors ligue ultramarines)
- 4 représentants par ligue ultramarine
- 1 tireur par ligue métropolitaine
- 26 tireurs des ligues métropolitaines par quotas

La formule pour le calcul des quotas de ligue pour la FDJ est la suivante :

$$\frac{\text{effectif de l'épreuve de ligue}}{\text{nombre de participants aux épreuves de ligue en métropole}} \times 26 = \text{quota de ligue}$$

Les ligues qui le souhaitent ont la possibilité de mettre en commun leurs quotas individuels au sein de leur zone.

Les ligues confirmeront l'utilisation totale ou partielle des quotas à l'appel de la FFE. Ces places seront redistribuées dans l'ordre du classement national.

Classement initial des tireurs pour la constitution des poules :

- Suivant le classement national actualisé avant l'épreuve.

Formule:

- 1 tour de poules à 7 avec décalage par ligue et par club, match en 5 touches, 3 minutes,
- Tableau d'élimination directe, 10 touches en 2 manches de 3 minutes au fleuret et à l'épée, en 15 touches au sabre avec 1 min de pause à 8 touches.

Epreuves par équipes :

Seront qualifiés pour la Fête des jeunes, par arme :

- 1 équipe par ligue soit 31 équipes
- 1 équipe pour la ligue ayant remporté l'épreuve la saison précédente.

Les ligues devront confirmer leur participation aux épreuves par équipes au plus tard un mois avant la Fête des Jeunes. Les quotas non-honorés seront redistribués aux ligues selon la formule suivante :
1/ on retire des classements mis à jour après l'épreuve nationale les 4 tireurs les mieux classés de chaque ligue
2/ on établit un classement des équipes de ligue en constituant des équipes de 3 tireurs. (les mieux classés de 1 à 3, puis de 4 à 6 etc.)
3/ ce classement est utilisé pour repêcher des équipes, afin de compléter le tableau.

Classement initial des équipes pour la constitution du tableau :

- Les équipes sont placées dans le tableau d'élimination directe en additionnant les places de leurs trois meilleurs tireurs de l'équipe au classement national avant la Fête des Jeunes.
- Un tireur non-classé se verra attribuer un nombre de points correspondant à la totalité des tireurs classés + 1 dans la catégorie et l'arme concernées.
- Les équipes ayant le moins de points sont les mieux classées. En cas d'égalité, un tirage au sort est effectué entre les équipes concernées.

Formule

- Match en 36 touches (45 touches au sabre) en 9 relais en 4 touches (5 touches au sabre), par équipes de trois avec éventuellement un remplaçant. Trois minutes par relais
- Premier tour : tableau d'élimination directe avec décalage par ligue par quart de tableau sur le 1er tour avant la création des tableaux de Nationale 1, 2 et 3.
- Le tableau de Nationale 1 sera constitué des équipes ayant remporté leur rencontre de ¼ de finale. (4 équipes)
- Le tableau de Nationale 2 sera constitué des équipes ayant perdu leur rencontre de ¼ de finale. Critère de constitution du tableau de N2 : progression naturelle (4 équipes)
- Le tableau de Nationale 3 sera constitué des équipes ayant gagné leur première rencontre (tableau de 32), puis perdu. Elles seront classées de 1 à 8 du tableau N3. Ces équipes seront rejointes par les équipes ayant perdu leur première rencontre, puis gagné. Elles seront classées de 9 à 16 du tableau N3.

En cas d'absence d'une équipe le jour de l'épreuve, son adversaire est déclaré vainqueur par abandon.

Afin d'éviter des matchs qui se seraient déjà déroulés lors de la constitution du tableau N3, on procédera si possible, à un décalage des équipes.

Le stage national « H2024 »

Le stage national « H2024 », réservé aux benjamins 2ème année et minimes 1ère année se tiendra du 17 au 23 août 2015 à Vichy.

Publication des résultats et envoi à la FFE

- Les résultats de ces compétitions devront être publiés sur le site web de la FFE dès la fin des épreuves et au plus tard le lendemain matin. (voir mode d'emploi en annexe)
- Les organisateurs utiliseront le formulaire prévu à cet effet (voir en annexe) ainsi que :
- La composition du directoire technique pour les épreuves de zone et nationales
- Les rapports de cartons noirs si nécessaire
- Le compte-rendu de l'épreuve pour les épreuves nationales